



AVIS A.1188

**RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DE L'AGENCE DE
STIMULATION ECONOMIQUE**

ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU CESW LE 12 MAI 2014

EXPOSE DU DOSSIER

Le 14 avril 2014, l'Agence de stimulation économique a sollicité l'avis du CESW sur son rapport d'activités annuel pour l'année 2013, conformément à ce que prévoit l'article 30 du Décret-programme du 23 février 2006.

Le 28 avril 2014, M. BOVY, directeur de l'Agence, a exposé aux membres de la Commission « Economie – Politique industrielle » du Conseil les grandes lignes du rapport d'activités.

Ce document est articulé autour de 6 chapitres :

- Stratégie de l'ASE.
- ASE, ensemblier-régisseur : rôle auprès des opérateurs.
- Promouvoir l'Entrepreneuriat : rôle de l'ASE auprès des jeunes et des enseignants.
- Faciliter l'entrepreneuriat et soutenir la croissance des entreprises : rôle de l'ASE auprès des entreprises.
- Communication.
- Organes de gestion.

Au cours de l'année 2013, l'ASE a été amenée à formuler des recommandations sur base de l'expertise qu'elle a développée et de son expérience de terrain sur deux thèmes importants : l'évolution de ce que doit être l'animation économique avec le nouveau cadre stratégique et les nouveaux contours du Programme en Esprit d'Entreprendre pour les 6 prochaines années.

AVIS

Le CESW souligne la qualité du rapport qui illustre parfaitement l'importance des nombreuses missions accomplies par l'ASE au cours de l'année 2013.

Le CESW réitère l'appréciation qu'il a portée dans l'avis A.1154 relatif au rapport d'activités 2012 de l'ASE ; il se réjouit en particulier de constater que les diverses réalisations de l'ASE en 2013 continuent à s'inscrire parfaitement dans l'esprit du Small Business Act.

Les partenaires sociaux relèvent avec satisfaction que l'achèvement de la programmation 2007-2013 des fonds structurels a conduit l'Agence à mener une réflexion en profondeur, en collaboration avec les différents acteurs du secteur, sur l'évolution de l'organisation des services de l'animation économique en Wallonie. L'Agence a ainsi été en mesure de proposer un nouveau cadre stratégique de l'animation économique qui alimentera utilement les réflexions de la future Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI) en cette matière.

Enfin, le CESW salue l'ensemble des travaux accomplis et insiste pour que les dispositifs déployés par l'ASE soient valorisés par la future AEI.

En conclusion, le Conseil remet un avis favorable sur ce rapport.
